

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	27
Nombre de conseillers municipaux présents :	22
Nombre de conseillers municipaux votants :	26
Date de convocation du Conseil Municipal :	19/09/2025

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, Mme Hélène ANSELME, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, M. François FAVRE, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, M. Pierre HACQUIN, M. Amar AYEB, Adjoint, Mmes Renée RICHARD, Corinne DURAND, M. Michel PIERREL, M. Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mmes Alexandra DALLIERE, Elisabeth DEAL, M. Jean-Yves LE VEN, Mmes Marie-Noëlle BOURQUIN, Anna FRANCHI, MM. Henri VIDAL, Pascal GRIBOUVAL, Jean FEIREISEN Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Giovanna VANDONI à M. François FAVRE
Mme Elodie POIRIER à Mme Marie-Noëlle BOURQUIN
Mme Isabelle MERCIER à M. Sébastien BURETTE
M. Alain CHAMOT à Mme Alexandra DALLIERE

ABSENTS : M. Clément VILLEMAGNE

Mme Corinne DURAND est élue secrétaire de séance.

DCM20250925-13

OBJET : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES (7.1.3) – Approbation des tarifs d'occupation du domaine communal à compter du 1^{er} septembre 2025

Madame LACAS, rapporteur, propose aux membres du Conseil Municipal de mettre à jour la délibération relative aux tarifs d'occupation du domaine communal à compter du 01/09/2025.

DÉCISION

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITÉ

- **FIXE** les tarifs suivants à compter du 01/09/2025 :

ODP – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ODP 1 – OCCUPATIONS COMMERCIALES

ODP 1.1 – COMMERCANTS SEDENTAIRES

DCM20250925-13

Terrasses permanentes ouvertes	Le m²	Annuel	4 €
Terrasses permanentes fermées			8 €
Terrasses exceptionnelles (exemple : commerçant ajoutant des tables pour une occasion spécifique)		Journalier	1 €

Etalage (fruits, primeurs, épicerie, fleuristes, droguiste, présentoirs)	Le m²	Annuel	5 €
Equipement destiné à la vente alimentaire :			
- Machine à glace	forfait	Annuel	20 €
- Distributeur de lait	forfait		60 €
- Rôtissoire	forfait		60 €

ODP 1.2 – COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES

Occupation du domaine public par les commerçants ambulants (exemple : vente au déballage, vente de denrées alimentaires, food truck...)	Forfait	Journalier	20 €
Vente de végétaux		Journalier	20 €
Foire / MICM (mairie organisatrice) : droit de place	ml	Journalier	4,00 €
Caution MICM en cas d'absence le jour de l'évènement			20,00 €
Marché hebdomadaire			
Marché : Droit de places occasionnelles	ml		4,00 €
Marché : Droit de place des abonnés	MI		2,00 €
Badge accès sanitaires salle Marc FAVRE			30,00 €
Foire ou Marché : Exposition voitures (autres organisateurs)	ml		10,00 €
Cirque et autre spectacle itinérant	Petit emplacement <500 personnes	journalier	100,00 €
	Caution pour emplacement (nettoyage)		300,00 €
Fête foraine	Location de la place	journalier	100,00 €
	Caution pour emplacement (nettoyage)		300,00 €
Dispositifs commerciaux	Occupation du domaine public exceptionnelle (inauguration, promotion, bungalow immo etc.)	journalier	40,00 €
		mensuel	1000 €
	Panneaux publicitaires	forfait - mensuel	100 €

DCM20250925-13

ODP 2—OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX

ODP 2.1.- PERMIS DE STATIONNEMENT

Echafaudages :	ml	Journalier Mensuel Annuel	0,5 € 15 € 180 €
Engins, bennes,	m²	Journalier Mensuel Annuel	1 € 30 € 360 €
Grue surplomb DP	ml	Journalier Mensuel Annuel	0,5 € 15 € 180 €
Grue implant. Sol	m²	Journalier Mensuel Annuel	1 € 30 € 360 €
Véhicules (camion grue...)	l'unité	Journalier Mensuel Annuel	15 € 450 € 5400 €

ODP 2.2 – PERMISSION DE VOIRIE

Passage souterrain, passerelle, fourreaux, caniveau sur ou sous domaine public	ml par an	3,00 €
Création d'un bateau devant une porte charretière ou agrandissement de bateau	ml versement unique	3,50 €
Tranchée pour raccordement à l'égout	ml versement unique	3,50€

ODP 3 – DIVERS

Containers (récupération de vêtements, chaussures etc.)	par emplacement	Annuel	150 €
---	-----------------	--------	-------

DCM20250925-13

GDP - GESTION DU DOMAINE PRIVE
GDP 1 - LOCATION PONCTUELLE DES SALLES COMMUNALES

		Tarifs aux particuliers habitants à Valleiry, aux copropriétés et entreprises de Valleiry	Tarifs aux associations de Valleiry	Tarifs aux particuliers, copropriétés et entreprises et association extérieurs	Caution ménage	Caution Location
Salle des fêtes - 369 m ² (326 m ² + cuisine 43 m ²)	En semaine : Soirée du Lundi au vendredi	350,00 €	2 gratuits par an puis 350,00 €	700,00 €	300,00 €	2 000,00 €
	Weekend : Samedi matin au Lundi matin	700,00 €	2 gratuits par an puis 700,00 €	1 400,00 €	300,00 €	2 000,00 €
Salle de Convivialité - 168 m ² (150 m ² + cuisine 18 m ²)	En semaine : Soirée du Lundi au vendredi	160,00 €	2 gratuits par an puis 160,00 €	320,00 €	200,00 €	1 000,00 €
	Weekend : Samedi matin au Lundi matin	200,00 €	2 gratuits par an puis 200,00 €	640,00 €	200,00 €	1 000,00 €
Salle Emile Berthoud - 54 m ² (39 m ² + cuisine 15 m ²)	En semaine : Soirée du Lundi au vendredi	50,00 €	2 gratuits par an puis 50,00 €	100,00 €	200,00 €	1 000,00 €
	Weekend : Samedi matin au Lundi matin	100,00 €	2 gratuits par an puis 100,00 €	200,00 €	200,00 €	1 000,00 €
Salle Marc Favre - 92 m ² (88 m ² + cuisine 4 m ²)	En semaine : Soirée du Lundi au vendredi	90,00 €	2 gratuits par an puis 90,00 €	180,00 €	200,00 €	1 000,00 €
	Weekend : Samedi matin au Lundi matin	180,00 €	2 gratuits par an puis 180,00 €	360,00 €	200,00 €	1 000,00 €

Précisions :

Location en semaine : soirée du lundi au vendredi

Location week-end : du samedi matin au lundi matin

Dépassement journalier (après un week-end) : 200,00 €

Un acompte de 50% du tarif de location des salles sera encaissé à la réservation et non remboursé en cas d'annulation.

Utilisations prioritaires :

DCM20250925-13

1. Evènements institutionnels (élections, commémorations...)
2. Manifestations organisées par la commune
3. Associations valleiryennes
4. Particuliers habitants à Valleiry
5. Autres demandes

GDP 2 - LOCATION ANNUELLE DES SALLES COMMUNALES

- Particuliers, entreprises et associations pour utilisation prioritaire des salles (lorsqu'aménagement spécial et/ou choix de la salle imposée par le type d'activité) : 5 € /m² /an
- Associations pour utilisation non prioritaire des salles (salles non aménagées spécialement et/ou imposées par la commune) :
 - o 100€ / an par unité (session) d'occupation par semaine.
 - o Précisions :
 - Une session d'occupation ne peut dépasser 4 heures. Et l'interruption de plus d'une heure entre deux occupations comptent pour 2 sessions ;
 - Exemples :
 - o Occupation de 8h à 12h : 1 session
 - o Occupation de 8h à 15h ou 16h : 2 sessions
 - o Occupation de 10h à 12h et de 14h à 16h : 2 sessions
 - Les tarifs d'occupation à l'année s'appliquent pour les occupations de 8h à 18h. A partir de 18h et les week-ends ce sont les tarifs d'occupation ponctuelle qui s'appliquent.

GDP 3 - LOCATION DE MATERIEL

Banc	2,00 € (caution de 100€)
Table	3,50 € (caution de 100€)
Totalité bancs et tables	50,00 € (caution de 100€)
Barrière de sécurité	1,50 € (caution de 100€)
Chapiteau	50,00 €/ chapiteau pour 3 jours max (caution de 1000€)
Vidéoprojecteur, écran	50,00 € (caution de 1000€)
Matériel d'éclairage / sono	150,00 € (caution de 1000€)

GDP 4 - FACTURATION DU MATERIEL EN CAS DE PERTES, DEGRADATION OU CASSE

	Badges Simons Voss*	40 €
	Mange debout	150 €
	Kit tri sélectif	150 €
	Tables	90,00 €

DCM20250925-13

	Chaises	50,00 €
	Grandes assiettes	5,00 €
	Assiettes à dessert	4,00 €
	Coupelles à dessert	
	Fourchettes	
	Cuillères à soupe	
	Cuillères à dessert	
	Couteaux	
	Verres	
	Tasse à café	
	Carafes	
	Plateaux	
	Plats (ronds ou ovales)	10,00 €
	Saladiers	
	Fourchettes à viande	
	Grandes cuillères (service)	
	Couteaux à pains	
	Ecumoires	
	Louches	
	Casse noix	
	Corbeille à pains	
	Ouvre-boîtes	

* Paiement de 40 € par badge supplémentaire au-delà de 5 badges mis à disposition, et remboursement de 40 € par badge détérioré ou perdu.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et
 an que dessus et a signé au registre le Maire.
 Pour extrait conforme,
 Le Maire
 Alban MAGNIN



DCM20250925-13

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.